

I. Aménagement du territoire et urbanisme : préserver le modèle namurois, renforcer sa durabilité, sa cohésion et sa qualité, partout et pour tous

1. LA LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN



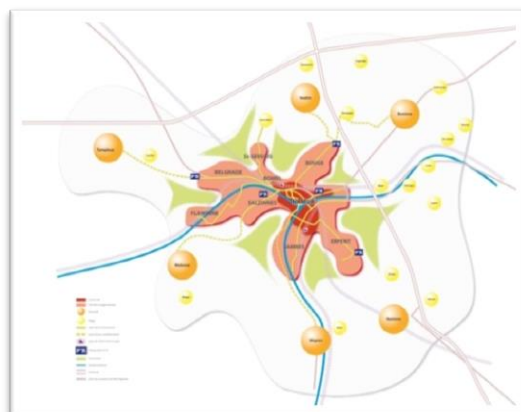
L'étalement urbain est dommageable pour l'environnement et la cohésion sociale :

il grignote les terres agricoles et encourage le recours à la voiture, il gaspille les moyens publics en multipliant les infrastructures et les services, il crée une ville inégalitaire : une banlieue verte agréable où les habitants ont souvent besoin de deux voitures et un centre-ville et des faubourgs délaissés qui subissent les nuisances du trafic et dont la population se fragilise.

2. L'ADOPTION DU SCHÉMA DE STRUCTURE

Le Schéma de structure communal (2012), corrige cette situation en favorisant un tissu urbain dynamique en logement, équipement et mobilité, où l'on reconstruit la ville sur elle-même. Cela permet également de :

- préserver **950 ha de terres agricoles et 200 ha de terrains** à haute qualité environnementale , pourtant urbanisables au plan de secteur ;
- mobiliser les terrains pour **accueillir 12.000 nouveaux habitants à l'horizon 2025/30**;
- **veiller à la qualité paysagère** tout en renforçant les villages et en les reliant mieux à la ville.



3. LA SAUVEGARDE DES MAISONS UNIFAMILIALES



Saint-Servais
© Christian Delwiche

Une attention particulière est apportée à la sauvegarde des maisons unifamiliales afin que chaque quartier puisse compter sur un nombre suffisant d'habitants jouant le rôle de « piliers de quartier ». Désormais, on ne peut plus diviser ces maisons, surtout dans les quartiers où l'habitat a été extrêmement fractionné. Les grosses maisons de maître doivent conserver un logement de trois chambres en contact avec le jardin.

4. LE SOUTIEN AUX QUARTIERS EN SOUFFRANCE

Les quartiers en souffrance de Bomel et de Saint-Servais sont en cours de réhabilitation, grâce à une politique de réinvestissements sans précédent :

rénovation des abattoirs en centre culturel, nouvelle Baie des tecks, aménagement d'un parc, ouverture sur le Ravel et plaine de jeux (chaussée de Perwez), réhabilitation d'une friche en une quinzaine de maisons mitoyennes chaussée de Perwez, etc.



Bomel, les Abattoirs

5. LE PROJET « QUARTIER EN TRANSITION »



Les cités de Germinal et de Floréal (Saint-Servais) vont bénéficier de 5 millions d'euros dans le cadre du projet « Quartier en transition » :

amélioration énergétique des bâtiments, création de logements, réfection des espaces publics, désenclavement des quartiers, nouvel éclairage, forte participation des habitants. **Le quartier industriel d'Asty-Moulin (Saint-Servais), tout proche, sera réhabilité avec une mixité sociale sans gentrification.** Signalons aussi la même dynamique à Jambes sur le site Magondeaux.

6. NAMUR REPREND VIE

Le centre-ville, et particulièrement le nord de la Corbeille, c'est le cœur du modèle namurois.

Un centre qui offre tous les services, où tout le monde se rencontre, un centre au riche patrimoine à préserver :

opérations de rénovation urbaine rue des Brasseurs, rue Basse-Marcelle, boulevard Mélot, place L'Ilon ; réhabilitation de logements au-dessus des commerces (33 immeubles entre 2007 et 2012) ; mise en valeur du quartier art déco des Carmes ; opération *Namur reprend vie* dans les quartiers gare-casernes (gare des bus, reconfiguration de la place de la Station, nouveaux espaces publics arborés, nouveau parc aux Casernes, logements, nouvelle bibliothèque...).



© Skope

7. DEMAIN, UNE PASSERELLE CYCLE-PIÉTONNE



Namur – Jambes
© Greisch

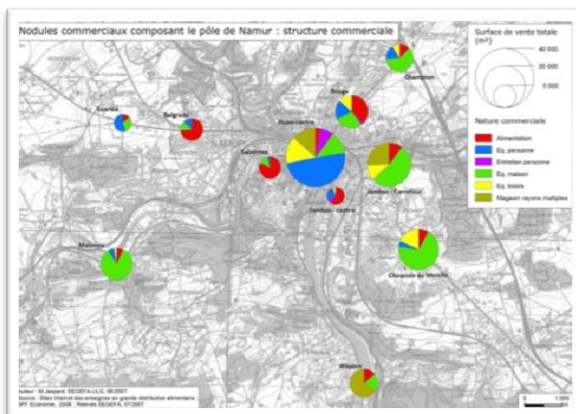
La passerelle cyclo-piétonne sur la Meuse renforcera le lien entre les centres de Namur et de Jambes, facilitera la mobilité douce, sera un atout touristique et remettra le Grognon au centre du jeu urbain. Nous avons eu l'initiative du dossier, en réalisant les études d'opportunité et de faisabilité, jusqu'au dépôt de permis, avant de passer la main à la Direction des voies navigables et à son ministre de tutelle qui en a assuré le financement.

8. UN RÈGLEMENT POUR LES PROPRIÉTÉS MOSANES

Toujours sur la Meuse, nous avons instauré un **Règlement Communal d'Urbanisme sur les propriétés mosanes**, qui protège la beauté paysagère de 28 km de rives et quelques 120 propriétés remarquables que la spéculation immobilière ne peut plus détruire.



9. LA LUTTE CONTRE LES CENTRES COMMERCIAUX EN PÉRIPHÉRIE



Avec succès, nous avons lutté contre plusieurs projets de méga-centres commerciaux menaçant les commerces de Namur et de Jambes, et les commerces de proximité des chaussées de Louvain et de Waterloo : Cora à Rhisnes, 20.000m² à Erpent, 30.000m² à Sart-Bernard ; 80.000m² à Farciennes, 40.000m² à Jambes (projet Mikado). Dans la même perspective, nous avons exclu le développement de commerces de l'équipement de la personne sur la N4, nous avons accueilli Décathlon sans permettre la création d'un retail-park à ses côtés et nous renforçons les noyaux commerciaux existants dont le centre-ville.